



SUD Education 92
30 bis Rue des boulets
75011 Paris
Tél : 01 43 70 56 87
Fax : 01 44 64 72 66



SUD/Solidaires CG 92
Hôtel du département
Bureau 945
2-16 Boulevard Soufflot
92015 Nanterre Cédex
Tél : 01 47 29 31 36

Solidarité avec une travailleuse discriminée parce qu'en situation de handicap !

Mme Maizeroi, agent d'accueil au Collège Victor Hugo d'Issy-les-Moulineaux, est logée par nécessité absolue de service comme à l'époque tous les agents d'accueil des établissements d'enseignement secondaire de l'Education Nationale. En mars 2006, elle tombe malade et doit subir une grave intervention chirurgicale. Elle est arrêtée en congé longue maladie jusqu'en 2009. Pendant ce temps, constatant qu'elle ne peut effectivement plus assurer son service (difficile de venir de l'hôpital matin et soir pour ouvrir et fermer le collège !), la Principale fait voter en Conseil d'Administration le passage de ce logement de fonction en utilité de service.

Lorsque Mme Maizeroi reprend le travail, elle bénéficie de la Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé, et dispose à ce titre d'horaires aménagés. Et surprise, elle doit dorénavant acquitter un loyer de par le changement de statut de son poste. Et un loyer de 750 euros qui plus est ! Pour un salaire de 1300 euros net par mois (sans parler de la fin du congé longue maladie où elle était à mi-traitement) !

Après avoir rencontré la Principale et le Conseil Général, les syndicats SUD Education et SUD/Solidaires CG 92 reçoivent une lettre du Conseil Général rappelant que cette décision est une décision de Conseil d'Administration, et confirmant le passage du logement en utilité de service. Juste avant de recevoir ce courrier, ces mêmes syndicats reçus en audience au Conseil Général s'entendent affirmer la volonté de proposer des postes adaptés aux travailleurs handicapés. Plusieurs questions se posent. Au niveau purement humain, comment peut-on décider une telle augmentation de loyer, ce qui peut revenir à priver de logement cette personne, pour quelqu'un qui est en Congé Longue Maladie ? Y aurait-il d'autres enjeux derrière cette décision, une volonté de libérer un logement par exemple ? A l'heure actuelle, Mme Maizeroi ne remplit-elle pas les fonctions d'agent d'accueil ? N'effectue-t-elle pas la totalité de ses heures ?

Cette situation de discrimination pour une travailleuse en situation de handicap est intolérable.

**SUD Education et SUD/Solidaires CG 92 appellent à un rassemblement :
JEUDI 24 JUIN à 10h**

**DEVANT LE COLLEGE VICTOR HUGO
22 RUE ARISTIDE BRIAND
ISSY LES MOULINEAUX**

et demandent à être reçus à cette occasion.

Nous exigeons que Mme Maizeroi retrouve l'intégralité de ses droits au logement en Nécessité Absolue de Service.